



PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PREVISIONNELS POUR 2027

(ET BUDGET INDICATIF POUR 2028)

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI

APERÇU GENERAL

1. Les informations contenues dans le présent document font état des estimations budgétaires correspondant au programme de travail du Secrétariat de la CTOI pour l'exercice financier allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027, ainsi que des chiffres indicatifs pour l'exercice financier 2028.
2. Le montant total proposé pour le Budget administratif de 2027 s'élève à 4 453 186 USD et se base sur les activités habituelles de la CTOI et toute instruction mise à jour émanant de la Commission. Le budget proposé pour 2027 représente une augmentation de 1 % par rapport au budget correspondant pour 2026. Il y a une augmentation globale des dépenses totales de personnel même si les niveaux de dotation en personnel restent les mêmes, tandis que les dépenses de fonctionnement demeurent au même niveau. Il est également prévu que certaines activités en 2027 soient couvertes par des fonds de l'UE. Le budget de 2027 inclut un montant de 300 000 USD à l'appui du Fonds de Participation aux Réunions, identique au budget de 2026.
3. Le programme de travail du Secrétariat de la CTOI est fondé sur l'hypothèse selon laquelle la nature et l'étendue des activités entreprises demeureront au sein du champ d'application décrit dans le présent document. Toute nouvelle activité décidée durant la 30^{ème} Session de la Commission (S30) qui aurait des répercussions budgétaires nécessitera une modification du budget présenté ici.
4. Il est également à noter que le budget de 2027 est estimé en supposant que les réunions seront accueillies par les Membres, et qu'elles représenteraient donc un coût minimal pour la Commission. Toutefois, étant donné que, depuis la pandémie, un nombre plus restreint de Membres propose d'accueillir les réunions de la CTOI, des fonds supplémentaires pourraient être requis dans la ligne budgétaire Réunions de 2027 pour la tenue de ces réunions. Il est proposé de prélever, dans un premier temps, tout fond supplémentaire sur les économies réalisées dans d'autres lignes budgétaires, puis, seulement si cela s'avère nécessaire, à titre exceptionnel, sur le Fonds de roulement.
5. Conformément au Règlement financier de la Commission (2019), les informations suivantes sont fournies à l'appui des estimations budgétaires :
 - **Budget administratif** (Appendice 1) – pour 2027 et budget indicatif pour 2028 (Coûts salariaux bruts, Dépenses de fonctionnement, Imprévus, contribution additionnelle de la Rép. des Seychelles, Frais de gestion des projets de la FAO, Risque de déficits et Fonds de Participation aux Réunions).
 - **Détails complémentaires** (Appendice 2) – informations détaillées sur les dépenses de fonctionnement pour 2027, contenant des détails supplémentaires sur les Dépenses de fonctionnement du Budget administratif (lignes 2.1 à 2.9).
 - **Budgets spéciaux** (Appendice 3) – Financements extrabudgétaires pour 2027 et 2028 actuellement non prévus.
 - **Barème des contributions** (Appendice 4) – Barème des contributions pour 2027, basé sur la formule de calcul des contributions de la Commission, indiquée en annexe du [Règlement financier](#) (2019).

STRUCTURE DU SECRETARIAT

6. La structure du Secrétariat de la CTOI en 2027 est présentée à la Figure 1.

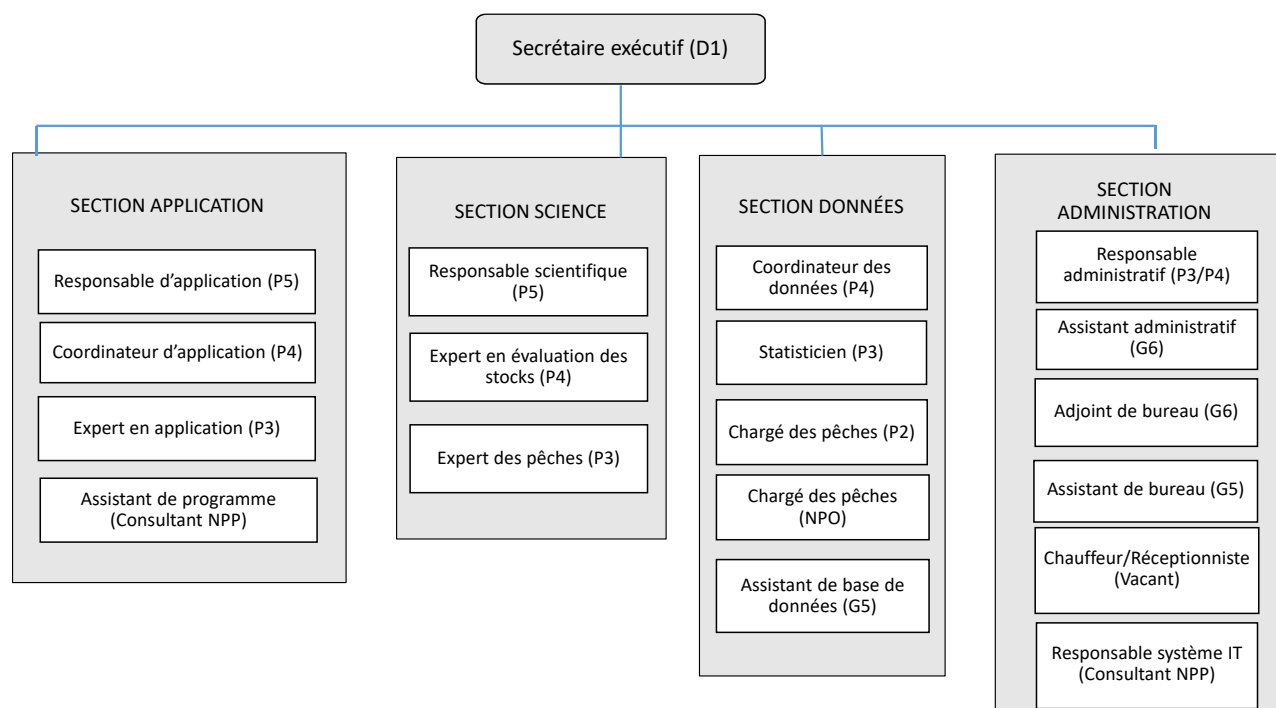


Figure. 1. Structure proposée du personnel du Secrétariat de la CTOI pour 2027

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2027 ET PROVISoireMENT 2028

7. Le Secrétariat de la CTOI a six domaines d'activités :

1. Appui aux activités scientifiques
2. Appui aux activités d'application
3. Communications
4. Appui aux réunions
5. Appui aux technologies de l'information
6. Appui administratif

8. La description des activités et les résultats attendus de chaque domaine d'activités en 2027 (et 2028) sont présentés ci-dessous.

DOMAINE D'ACTIVITES 1 : APPUI AUX ACTIVITES SCIENTIFIQUES (SCIENCE ET DONNEES)

1.1 Appui aux données

9. Une grande partie des travaux menés dans le cadre de ce domaine d'activités est consacrée à la compilation, l'étude et le formatage des données requises pour les travaux scientifiques de la Commission. Les données sont tout d'abord recueillies et soumises par les agences des pêches nationales au Secrétariat de la CTOI, au titre des exigences de collecte et de déclaration des données de la CTOI (Résolutions 15/01 et 15/02). Les différents jeux de données compilés des CPC sont consolidés pour analyses ultérieures des Groupes de travail et pour diffusion au grand public, généralement à travers le site web de la CTOI. Le Secrétariat répond régulièrement à des demandes de données adressées par les CPC, des universitaires et d'autres Organismes Régionaux des Pêches.
10. Le Secrétariat de la CTOI continuera à aider les États côtiers en développement de l'océan Indien en mettant en œuvre diverses activités de renforcement des capacités, essentiellement par le biais de missions d'application et de soutien pour les données et l'organisation de sessions de formation et d'ateliers portant plus précisément sur le

renforcement des capacités des États membres pour collecter et déclarer les données conformément aux normes de la CTOI. Des ateliers régionaux portant sur la déclaration des données de la CTOI à l'appui de l'utilisation des outils de déclaration de la CTOI sont organisés tous les ans par le Secrétariat et des pays prioritaires ont été provisoirement identifiés dans le programme de travail du Comité Scientifique.

11. En outre, le Secrétariat de la CTOI continuera à travailler à la mise en œuvre du Mécanisme Régional d'Observateurs (MRO ; Résolutions 16/04 et 25/06) aux niveaux national et régional en poursuivant le développement des outils électroniques du MRO (outils de saisie des données et bases de données nationales et régionales) et en améliorant et diffusant les ressources et documents du MRO, y compris les normes du programme du MRO, les normes minimales en matière de données, les formulaires de déclaration des données des observateurs et les manuels sur le terrain, etc.
12. Le financement des activités liées aux données provient essentiellement du budget ordinaire de la CTOI avec un soutien d'un projet financé par l'Union européenne.

1.3 Activités prioritaires à l'appui des travaux du Comité Scientifique

13. Conformément au Plan stratégique pour la science de la CTOI et aux demandes des Groupes de travail scientifiques de la CTOI, le Comité Scientifique a établi l'ordre de priorité d'un ensemble de projets de recherches pour répondre aux besoins d'informations de la Commission. Ces activités sont détaillées à l'[Appendice 2](#). Des consultants chargés des évaluations des stocks, de l'Évaluation de la Stratégie de Gestion et d'autres consultants/prestataires de services seront recrutés pour mener à bien ces activités.
14. Les années précédentes, les fonds pour ces activités provenaient surtout de bailleurs de fonds externes et d'agences de recherche de plusieurs pays membres. Depuis 2020, les fonds destinés aux projets de recherche dont la Commission a besoin ont été inclus dans le budget ordinaire de la CTOI ; cependant, ces projets de recherche sont également pris en charge par une contribution extrabudgétaire, par ex. de l'Union européenne.

1.4 Amélioration du Dialogue science-gestion

15. L'initiative visant à améliorer la réponse de prise de décisions de la Commission au développement et à l'adoption de Procédures de Gestion se poursuit à travers les activités du Comité Technique sur les Procédures de Gestion (Résolution 25/10).

1.5 Experts externes (scientifiques) : déplacements hors personnel

16. Le Comité Scientifique et ses Groupes de travail ont reconnu, à plusieurs reprises, que la participation d'experts externes améliore considérablement la qualité des travaux menés par les organes de la CTOI et recommande donc que la Commission continue à soutenir la participation d'experts externes à ses réunions scientifiques.

DOMAINE D'ACTIVITES 2 : APPUI AUX ACTIVITES D'APPLICATION

17. Le Secrétariat de la CTOI aide les divers Groupes de travail, les équipes de travail, le Comité d'Application et la Commission à suivre les niveaux de conformité, à établir des réseaux de Chargés d'application dans la région, à promouvoir des activités d'application, et en tant que de besoin, à coordonner le renforcement des capacités et la formation.
18. Comme suite aux indications de la Commission, le Secrétariat de la CTOI s'est engagé dans une série d'activités d'assistance qui devraient se dérouler durant l'année à venir et qui sont décrites dans les paragraphes suivants. Un ensemble d'activités de renforcement des capacités en matière d'application sera financé à partir du budget ordinaire de la CTOI ([Appendice 2](#)). Il est prévu que d'autres activités liées à l'application soient directement financées par le biais d'une source extrabudgétaire, le Projet pour le sud-ouest de l'océan Indien financé par l'Union européenne. Dans le cadre cette initiative, huit pays de la région de l'océan Indien occidental recevront une assistance technique du Secrétariat de la CTOI afin d'améliorer leur taux de conformité ([Appendice 3](#)).

2.1 Mission de Soutien à l'Application

19. Les principaux efforts de renforcement des capacités incluent les Missions de Soutien à l'Application (MSA), qui visent à mieux faire connaître le travail de la Commission aux CPC. Les MSA sont une combinaison d'exercices de renforcement des capacités et de planification pour préparer un Plan d'action sur l'application pour des activités qui permettront de résoudre des problèmes ou de répondre aux préoccupations en lien avec la conformité, identifiés par le Comité d'Application et/ou la Commission.

20. Dans le cadre des MSA, des missions de suivi de deux à trois jours sont organisées au moins 12 mois après la MSA. Leur objectif est de permettre au Secrétariat, ainsi qu'à la CPC concernée, d'évaluer les progrès et/ou les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Plan d'action sur l'application.
21. À l'appui de ces activités, un module de formation sur la mise en œuvre des MCG de la CTOI a été élaboré. Il se compose de deux manuels de formation et d'un ensemble de fiches de mise en œuvre. Des mises à jour sont régulièrement effectuées pour intégrer les modifications apportées aux MCG actuelles ou les MCG récemment adoptées.

2.2 Mesures du ressort de l'État du port (Résolution 25/11)

22. Les travaux entrepris dans le cadre de cette composante sont propres à la mise en œuvre de la Résolution 25/11 *Sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)*. Ils incluent une formation qui s'adresse principalement aux acteurs sur le terrain et à leurs superviseurs et porte sur les aspects opérationnels de la Résolution sur les mesures du ressort de l'État du port, ce qui inclut :
- une formation au niveau national pour les fonctionnaires gouvernementaux des CPC de la région en ce qui concerne les mesures du ressort de l'État du port de la CTOI ;
 - une formation à l'utilisation de l'application e-PSM pour les fonctionnaires gouvernementaux et les agents des navires ;
 - une formation à l'utilisation de l'application hors ligne du Rapport d'inspection au port (PIR) ;
 - le développement continu et le débogage des applications e-PSM et PIR.
23. Pour soutenir ces activités, un module de formation a été élaboré concernant la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). En outre, une formation régionale est dispensée sur la coopération nationale inter-agences et la coopération régionale, en vue de favoriser les relations entre les CPC États du port et États du pavillon.
24. L'application e-PSM (comportant des formulaires, des outils de déclaration et de partage des informations) destinée à faciliter la mise en œuvre de la Résolution 16/11 (remplacée par la Rés. 25/11) est utilisée depuis 2016.

2.4 Amélioration de la performance de l'État du pavillon

25. Depuis 2019, un expert en État du pavillon travaille avec le Secrétariat de la CTOI en vue de réaliser des contrôles et proposer des plans d'action pour pallier des insuffisances, aux Seychelles, en Tanzanie et au Mozambique en ce qui concerne leur performance en qualité d'État du pavillon. Les futures missions et missions de suivi seront réalisées en consultation avec les CPC intéressées par cette assistance.

2.6 Programme régional de suivi des transbordements en mer

26. La mise en œuvre du Mécanisme Régional d'Observateurs (MRO) visant à suivre les transbordements en mer est désormais dans sa 18^{ème} année et se poursuivra en 2027 et à l'avenir si la Commission le décide. Le contrat quinquennal actuel avec le consortium MRAG Ltd/CapFish a été attribué à MRAG Ltd. Comme cela a été le cas les années précédentes, la section d'Application supervisera et suivra de près l'état d'avancement de la mise en œuvre du MRO par le consortium. Comme le prévoit la Résolution 25/05, les coûts de mise en œuvre de ce Programme relèvent des flottilles bénéficiant des activités de transbordement en mer et les coûts de ce programme ne sont donc pas repris dans le budget ordinaire de la CTOI.

DOMAINE D'ACTIVITES 3 : COMMUNICATIONS

27. Le site web de la CTOI reste le principal outil de communication car il comporte toute la documentation de la CTOI disponible publiquement et des informations actualisées sur les initiatives et travaux du Secrétariat de la CTOI.
28. Pour des raisons historiques, le site web de la CTOI existe actuellement en dehors du cadre de la FAO. Cependant, conformément aux politiques de la FAO, le site web de la CTOI doit se trouver dans l'écosystème web de la FAO. De même, le site web actuel est construit sur une plateforme qui deviendra bientôt obsolète. À cet effet, le Secrétariat a engagé un processus, conjointement avec le département informatique de la FAO, afin de développer un nouveau site web. Un budget de 50 000 USD a été réservé en 2026 pour des travaux additionnels visant à la migration de l'infrastructure informatique de la CTOI vers celle de la FAO en 2026 et un montant similaire a été alloué pour 2027, alors que ces travaux évoluent vers les phases finales. Si des fonds supplémentaires sont requis, ils seront prélevés,

dans un premier temps, sur des économies réalisées dans d'autres lignes budgétaires, puis, seulement si cela s'avère nécessaire, à titre exceptionnel, sur le Fonds de roulement, conformément à son règlement intérieur.

29. Le Secrétariat de la CTOI poursuivra ses efforts pour communiquer en anglais et en français sur tous les supports.

DOMAINE D'ACTIVITES 4 : APPUI AUX REUNIONS

30. L'[Appendice 5](#) énumère les réunions proposées pour 2027, qui nécessiteront l'appui du Secrétariat de la CTOI. Le calendrier des réunions des organes subsidiaires scientifiques est conforme à la recommandation annuelle du Comité Scientifique. Dans le cadre de ses fonctions d'appui aux réunions, le Secrétariat administre le Fonds de Participation aux Réunions de la CTOI (conformément à l'Appendice VIII du Règlement intérieur de la CTOI). Le calendrier des réunions de 2028 devrait être probablement similaire à celui de 2027.

DOMAINE D'ACTIVITES 5 : APPUI AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

31. En 2027 (et 2028), aucun achat informatique majeur n'est prévu hormis ceux nécessaires pour les nouveaux membres du personnel ou pour remplacer le matériel jugé obsolète ou hors service (Appendice 2).
32. En 2027, les sections Données et Science continueront à évaluer les logiciels et l'utilisation potentielle de services informatiques basés sur le cloud avec la FAO afin d'améliorer les services fournis aux utilisateurs finaux de la CTOI. Malgré des complications opérationnelles, le Secrétariat s'attache à garantir que ces outils sont conformes aux politiques de la FAO en matière de technologies de l'information.
33. Des efforts sont déployés pour s'assurer que le site web de la CTOI et les applications en ligne restent opérationnels et protégés contre les menaces externes.
34. Il a été noté que le GTMOMCG a recommandé que le CPAF examine et discute de l'allocation d'un budget pour le projet pilote de SSN de la CTOI en tenant compte du budget proposé (240k€ - 351 k€) et des coûts de communication (pour 100 navires : un maximum de 30 k€/an). Cela n'a pas été rajouté au budget à ce stade car le Secrétariat souhaiterait obtenir la confirmation que cette activité devrait aller de l'avant et qu'une manifestation d'intérêt ou un appel d'offres devrait être lancé.

DOMAINE D'ACTIVITES 6 : APPUI ADMINISTRATIF

35. Un ensemble de fonctions administratives continuent à être assurées par la FAO. Toutes les questions de contrats, la comptabilité générale, y compris la réception des contributions et les dépenses globales, sont gérées depuis le siège de la FAO ou le Centre de services de la FAO basé à Budapest. Le Secrétariat de la CTOI a un accès direct aux informations sur l'état du budget à travers les rapports de synthèse sur les opérations relatives aux dépenses et aux recettes. De plus, le Secrétariat a un accès direct à l'intranet de la FAO qui fournit des supports de formation et de référence pour toutes les procédures administratives et les documents standards, facilitant ainsi les processus administratifs. La FAO fournit aussi les services cloud nécessaires pour le stockage des données, faisant suite à une récente migration des serveurs locaux vers l'infrastructure cloud de la FAO.
36. Conformément au Règlement financier de la Commission, le budget est présenté comme le prescrit l'Article III et se compose de deux éléments, à savoir : 1) les dépenses administratives et 2) les dépenses liées aux activités ([Appendice 1](#) et [Appendice 2](#)).

BUDGET POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION EN 2027 (ET PROVISOIREMENT 2028)

37. Les dépenses administratives couvrent les salaires et les heures supplémentaires du personnel des Services généraux, les cotisations de l'employeur au fonds de pension et à l'assurance-maladie, et les cotisations de l'employeur aux droits à indemnités.
38. Les dépenses liées aux activités, ou Dépenses de fonctionnement, couvrent les fonds pour le renforcement des capacités, le cofinancement des subventions, les consultants/prestataires de services, les déplacements professionnels, les réunions, l'interprétation, la traduction, l'achat de matériel, les dépenses générales de fonctionnement et les imprévus.
39. Conformément à l'Article III.5 du Règlement financier, des détails supplémentaires concernant la ligne des Dépenses générales de fonctionnement indiqués à l'Appendice 1 figurent à l'Appendice 2. Les niveaux inscrits au

budget couvrent seulement les dépenses prévues au budget ordinaire de la Commission. Les dépenses prévues pour les budgets spéciaux ou diverses contributions extrabudgétaires sont reflétées à l'Appendice 3.

DEPENSES ADMINISTRATIVES (LIGNE BUDGETAIRE 1) (APPENDICE 1)

40. Les estimations des dépenses de personnel se basent sur les coûts engagés à ce jour avec une augmentation standard de 2 % en vue de progressions salariales. Un nouvel Expert en évaluation des stocks a été recruté en 2025 et un recrutement sera organisé en 2026 pour pourvoir les postes de Chargé de données P3 (Statisticien), Expert en application P3 et Assistant en base de données G5. Le Secrétariat devrait donc être entièrement pourvu en personnel début 2027.

CADRES (LIGNE BUDGETAIRE 1.1)

41. Tous les coûts des postes pour 2027 comprennent le salaire de base brut et l'ajustement de poste, ainsi que d'autres coûts comme les cotisations au fonds de pension, à l'assurance-maladie et les coûts associés aux droits à indemnités du personnel de la FAO, tels que les déplacements des membres et de leur famille lors de la première nomination à un poste, les frais d'études, les congés dans les foyers, la subvention d'installation, l'aide au logement et le rapatriement à la fin du contrat.
42. Il est prévu qu'en 2027, les coûts salariaux totaux pour la catégorie des Cadres soient supérieurs de 2 % à ceux de 2026. Cette augmentation est essentiellement due aux progressions du barème des salaires des Nations Unies.

MEMBRES DES SERVICES GENERAUX (LIGNE BUDGETAIRE 1.2)

43. Pour 2027, les coûts salariaux totaux pour le personnel des Services généraux (SG) recruté localement sont similaires à ceux de 2026. Il y a eu une augmentation des salaires des Nations Unies de 8 % en 2026 uniquement pour le personnel local, rétroactive au mois de janvier 2025. Elle a cependant été compensée par les fluctuations du taux de change SCR-USD étant donné que tous les salaires des SG sont établis en devise locale. Les dépenses correspondant au poste d'Assistant en base de données ont également diminué du fait que le nouveau titulaire devrait avoir moins d'années d'ancienneté (échelons).

COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR : FONDS DE PENSION, ASSURANCE-MALADIE, INDEMNITES (LIGNES BUDGETAIRES 1.3, 1.4 ET 1.5)

44. Selon les informations les plus récentes, les estimations des coûts associés aux droits à indemnités de la FAO pour 2027 représentent une augmentation globale d'environ 1 %. Cet élément des coûts salariaux est un montant retenu par la FAO pour couvrir les coûts liés aux droits à indemnités du personnel, tels que les congés dans les foyers, les frais d'études, l'allocation logement etc. La cotisation aux droits à indemnités de chaque poste est calculée par la FAO sur la base d'un prorata des coûts réels des droits à indemnités parmi tous les postes de même grade au sein de la FAO. Par exemple, la cotisation d'un poste P-4 est proportionnelle aux coûts de l'ensemble des droits à indemnités utilisés par tous les postes P-4 de la FAO divisés par le nombre de postes P-4 dans l'organisation. Il existe donc une variation importante de cet élément d'une année sur l'autre, dépendant des dépenses réelles engagées au niveau de l'ensemble de la FAO. Le budget de 2027 se base sur les coûts réels actuels plus une légère augmentation (annuelle) de 2 %.
45. Les cotisations de l'employeur au fonds de pension et à l'assurance maladie devraient légèrement augmenter de 2 %. Cette composante peut être également extrêmement variable car elle dépend du barème des pensions des Nations-Unies, de la taille de la famille et des changements de politiques des Nations Unies et de la FAO et des prestataires de l'assurance-maladie. Les primes pour les coûts d'assurance-maladie de la FAO ont augmenté de 8 % en janvier 2026 en phase avec la tendance générale des primes d'assurance-maladie.

AMELIORATION DU RECOUVREMENT DES COUTS (ICRU¹) (LIGNE BUDGETAIRE 1.6)

46. Au mois de février 2014, la FAO a mis en place des charges d'ICRU (Amélioration du recouvrement des coûts) qui couvrent les coûts de personnel de projets de terrain (personnel et consultants). La FAO indique que ces charges visent à recouvrer les coûts des services centralisés fournis par le CSDU (sécurité) et le CIO (technologie de l'information) au personnel de terrain. En 2014, la FAO a ramené la composante de sécurité de terrain de l'ICRU pour la CTOI de 4,8 % des coûts de personnel/consultants à 1,5 %, tandis que la composante de technologie de

¹ La Commission a précédemment exprimé son désaccord concernant l'inclusion de l'ICRU (CPAF14, par exemple). Toutefois, l'ICRU continue à être appliquée par la FAO et, depuis 2019, une allocation budgétaire a été réintroduite afin de couvrir l'ICRU.

l'information de l'ICRU demeure à 1,4 %. La composante de technologie de l'information a encore été abaissée à 1,3 % à partir de janvier 2025. L'ICRU totale est désormais calculée à 2,8 %.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (LIGNE BUDGETAIRE 2) (APPENDICE 1 ET APPENDICE 2)

RENFORCEMENT DES CAPACITES (LIGNE BUDGETAIRE 2.1)

47. Le Secrétariat de la CTOI continue d'assurer la promotion des activités de renforcement des capacités pour les CPC par le biais du budget ordinaire de la CTOI. Les activités réalisées comprennent des missions de formation et d'information pour les États en développement pour promouvoir la compréhension des questions relatives à l'application et aux données et évaluer les besoins d'assistance dans la mise en œuvre des mesures adoptées par la Commission. En général, le Secrétariat de la CTOI mène des activités de renforcement des capacités dans les principaux domaines suivants :

- i) **Science et données** (missions de soutien à l'application pour les données et ateliers de formation) : exigences en matière de collecte et déclaration des données (c.-à-d. carnet de pêche) (Résolution 15/01) ; exigences en matière de déclaration des données statistiques exigibles (Résolution 15/02). En outre, un renforcement des capacités sur la standardisation de la prise par unité d'effort (PUE), une formation sur l'utilisation des modèles de déclaration des données de la CTOI nouvellement développés, des introductions à l'Évaluation de la Stratégie de Gestion (ESG) et des ateliers d'échantillonnage et d'identification des espèces en tant que programme de formation des formateurs (ToT) ont été menés à bien.
- ii) **Application** (missions de soutien et ateliers de formation) : Missions de soutien à l'application Il est prévu que le changement du processus d'évaluation de la conformité, résultant du récent amendement des termes de référence du Comité d'Application, entraîne un plus grand nombre de demandes de Missions de Soutien à l'Application. Le soutien à l'utilisation des applications électroniques, comme l'e-MARIS et l'e-RAV, a été apporté sous forme virtuelle pour certaines CPC, atténuant les coûts liés aux Missions de Soutien à l'Application en présentiel.

CONSULTANTS/PRESTATAIRES DE SERVICES (LIGNE BUDGETAIRE 2.2)

48. Les services de consultants couvrent les frais d'experts indépendants recrutés pour fournir des compétences additionnelles dans des domaines qui doivent être renforcés ou qui ne peuvent être couverts par les fonctionnaires nationaux ou le Secrétariat de la CTOI au cours d'une année donnée. Ils comprennent également des experts recrutés dans le but d'apporter des compétences spécifiques requises pour les travaux de la Commission, comme par exemple les évaluations des stocks et l'évaluation de la stratégie de gestion. À certaines occasions, les services de consultants ont couvert des missions à court terme de scientifiques de la région au Secrétariat de la CTOI, le renforcement des capacités ayant été l'un des objectifs. Les frais de déplacements estimés pour les consultants sont inclus dans ce budget et ne sont qu'approximatifs car ils dépendent du pays d'origine des consultants recrutés. Certains consultants seront couverts par des fonds extrabudgétaires.

49. La principale augmentation des coûts relatifs aux consultants/prestataires de services depuis 2020 reflète l'inclusion des recherches prioritaires proposées par le Comité Scientifique pour répondre aux besoins d'informations de la Commission. Cette approche a été maintenue pour 2027-2028. Les années précédentes, les fonds pour ces activités provenaient essentiellement de bailleurs de fonds externes et d'agences de recherche de plusieurs pays membres.

50. Le poste de Responsable de la technologie de l'information, qui était auparavant financé en partie par le Gouvernement des Seychelles, est désormais entièrement financé par la CTOI, en accord avec les amendements de l'annexe de l'Accord de Siège.

51. Le personnel actuel gère les services assurés auparavant par le chauffeur. Cela continuera à faire l'objet de suivi avant de décider de l'avenir du poste de chauffeur.

52. Le Secrétariat de la CTOI a développé plusieurs applications pour permettre aux États membres et aux Parties coopérantes non-contractantes de respecter et gérer leurs obligations de déclaration envers la Commission. Les coûts d'améliorations et de débogage du Système électronique de suivi et de déclaration des informations (e-MARIS) et du Registre électronique des navires autorisés (e-RAV) sont couverts par le budget ordinaire de la CTOI. Les phases de développement et de production de ces deux applications ont initialement été réalisées sur la Plateforme Cloud de Google (GCP). Toutefois, les tarifs de la GCP ont constamment augmenté au fil des ans,

nécessitant une migration des applications vers les services d'hébergement Cloud de Digital Ocean. Les coûts d'hébergement cloud des applications sont actuellement assumés par la CTOI, en tant que mesure provisoire, alors que des discussions sont en cours avec la FAO pour la migration des applications vers la structure d'hébergement cloud de l'Organisation. Il sera également procédé à la migration vers la structure d'hébergement cloud de l'Organisation d'une troisième application, l'e-PSM, qui est hébergée sur un serveur local. Plus récemment, une quatrième application, l'e-DFAD, a été développée avec l'assistance financière de l'UE et des fonds provenant du budget ordinaire de la CTOI. L'e-DFAD est hébergé sur Digital Ocean, tout comme l'e-MARIS et l'e-RAV, sous le même compte utilisateur global.

DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS (LIGNE BUDGETAIRE 2.3)

53. Les déplacements du personnel visent à couvrir les activités sur le terrain et la participation du personnel aux réunions, selon qu'il convient. Les taux des Nations Unies sont utilisés pour les indemnités journalières de subsistance et les billets. Cela couvre aussi la participation du personnel aux réunions de la CTOI organisées en dehors des Seychelles.
54. Hors personnel : le Comité Scientifique a réitéré sa recommandation à la Commission de continuer à allouer un budget suffisant pour que des experts scientifiques soient régulièrement invités aux réunions des groupes de travail scientifiques. Il est prévu que quatre experts environ soient nécessaires en 2027.

FRAIS DE REUNION (LIGNE BUDGETAIRE 2.4)

55. Appui aux réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires. Les frais de réunions peuvent inclure la location des salles, certains voyages pour l'assistance logistique, les frais accessoires comme le fonctionnement, les pauses-café, le matériel, tel que le matériel d'interprétation, les photocopieuses et l'achat de fournitures de bureau nécessaires à la tenue des réunions. Il est difficile d'estimer ces coûts car le lieu de tenue de la plupart des réunions est décidé après l'approbation du budget.
56. Il est à noter que le nombre de Membres proposant d'accueillir les réunions de la CTOI a nettement diminué depuis la pandémie de COVID-19. Le nombre de réunions en 2027 devrait probablement être similaire à celui de 2026, avec près de 20 événements prévus. Alors que toutes les réunions de préparation des données et certains groupes de travail se tiendront sous forme électronique, un budget additionnel sera nécessaire afin de couvrir les autres réunions si aucun hôte n'est trouvé. Le budget proposé est estimé en supposant que les réunions seront accueillies par des Membres. Toutefois, si des fonds supplémentaires sont requis dans la ligne budgétaire Réunions de 2027, il est proposé de prélever ces fonds, dans un premier temps, sur les économies réalisées dans d'autres lignes budgétaires, puis, seulement si cela s'avère nécessaire, à titre exceptionnel, sur le Fonds de roulement.

FRAIS D'INTERPRETATION ET DE TRADUCTION (LIGNES BUDGETAIRES 2.5 ET 2.6)

57. Les frais d'interprétation et de traduction sont présentés distinctement pour brosser un tableau plus clair de la structure de ces coûts. Le Service d'interprétation de la FAO s'efforce de recruter des interprètes dans la région où se déroule chaque réunion afin de réduire les coûts de déplacement. Une interprétation est prévue lors des sessions de la Commission et de toutes les réunions au niveau du Comité. En revanche, les services de traduction sont requis tout au long de l'année et dépendent du nombre de documents produits pour diffusion officielle aux Membres. Il est ainsi plus difficile de fournir une estimation précise, même si le nombre de documents à traduire ne cesse d'augmenter.

ÉQUIPEMENT (LIGNE BUDGETAIRE 2.7)

58. L'équipement, tel que le matériel informatique et les logiciels, continuera d'être remplacé selon les besoins. Certains mobiliers de bureau pourront devoir être achetés ou remplacés.

DEPENSES GENERALES DE FONCTIONNEMENT (LIGNE BUDGETAIRE 2.8)

59. Les dépenses de fonctionnement comprennent les coûts associés au bureau du siège, y compris les frais de communication (Internet, courrier et services téléphoniques), ainsi que l'entretien des locaux et des véhicules dont dispose le Secrétariat de la CTOI. Les dépenses générales de fonctionnement incluent également les frais d'hébergement web, les modifications du site web, les abonnements aux revues techniques, les frais postaux et de courrier, les fournitures de bureau générales et l'entretien des bureaux de la CTOI. Dans le cadre de l'Accord de Siège, le Gouvernement des Seychelles assure les frais de location des bureaux à Victoria, les coûts de services publics de distribution et fournit un véhicule.

IMPREVUS (LIGNE BUDGETAIRE 2.9)

60. Conformément au Règlement financier de la CTOI, une ligne « Imprévus » a été incorporée pour parer aux dépenses non anticipées à ce jour.

CONTRIBUTION ADDITIONNELLE DES SEYCHELLES (LIGNE BUDGETAIRE 3)

61. Dans le cadre de l'Accord de Siège de la CTOI, le Gouvernement des Seychelles apportait auparavant une contribution additionnelle chaque mois. Le document IOTC-2023-SCAF20-09 présentait des propositions d'amendement de l'annexe de l'Accord de Siège qui ont été approuvées par la Commission. Elles ont, par la suite, été soumises à l'Unité des questions juridiques de la FAO pour approbation avant d'être signées par les deux parties. L'annexe amendée de l'Accord de Siège a pris effet le 11 mars 2025, et la ligne budgétaire correspondante sera retirée des futurs budgets.

FRAIS DE GESTION DES PROJETS DE LA FAO (LIGNE BUDGETAIRE 4)

62. Des frais de gestion représentant 4,5 % du budget total de la Commission sont perçus par la FAO, tel que défini par l'Accord CTOI. Il convient de noter que, par le passé, le Comité financier de la FAO a rejeté les demandes de la Commission de renoncer à ces frais, mais le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources de la FAO a autorisé la CTOI à ouvrir un projet avec 0 % de frais de gestion pour le Fonds de Participation aux Réunions.

FONDS DE PARTICIPATION AUX REUNIONS (FPR) (LIGNE BUDGETAIRE 5)

63. Le Fonds de Participation aux Réunions (FPR) de la CTOI a été établi à 300 000 USD pour 2026 et le budget pour 2026 a été établi au même montant. Il est proposé que si le FPR nécessite des fonds supplémentaires, ceux-ci soient prélevés sur le Fonds de roulement jusqu'à une limite convenue par le CPAF.

SOUTIEN EXTERNE AUX ACTIVITES DE LA CTOI

64. Des ressources extrabudgétaires sont utilisées pour financer des activités supplémentaires de coopération technique et de renforcement des capacités (Appendice 3). Ces contributions ne sont pas faites pour alimenter le budget ordinaire de la CTOI, mais servent de ressources additionnelles qui permettent d'élargir le travail de la Commission. La CTOI reçoit des fonds sous la forme de subventions, dans le cadre de projets, ou de contributions volontaires.

65. Certaines activités de renforcement des capacités en matière d'application en 2027 seront financées par le biais du Programme durable pour le sud-ouest de l'océan Indien (SWIOP) mis en œuvre par l'Union européenne. La CTOI ne reçoit pas directement de fonds pour ces activités ni ne fournit de co-financement mais le Secrétariat de la CTOI apporte une contribution technique et une supervision (Appendice 3).

BAREME DES CONTRIBUTIONS

66. Le barème des contributions indicatif de 2027 est inclus à l'[Appendice 4](#).

RECOMMANDATION/S

67. Que le CPAF :

- a) **PRENNE CONNAISSANCE** des estimations budgétaires et des documents y afférents concernant le programme de travail du Secrétariat de la CTOI pour l'exercice financier allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027, ainsi que des chiffres indicatifs pour l'exercice financier 2028.
- b) **RECOMMANDE** que tous fonds supplémentaires requis pour que le Secrétariat accueille des réunions soient prélevés, dans un premier temps, sur des économies réalisées dans d'autres lignes budgétaires, puis, seulement si cela s'avère nécessaire, à titre exceptionnel, sur le Fonds de roulement.
- c) **RECOMMANDE** que si des fonds sont requis pour les travaux visant à la migration de l'infrastructure informatique et du site web de la CTOI vers l'écosystème de la FAO en 2027, ceux-ci soient prélevés, dans un premier temps, sur des économies réalisées dans d'autres lignes budgétaires, puis, seulement si cela s'avère nécessaire, à titre exceptionnel, sur le Fonds de roulement.

-
- d) **RECOMMANDE** un budget et un barème de contributions pour l'exercice financier 2027 à la Commission pour examen.
 - e) **RECOMMANDE** que le Secrétariat de la CTOI publie une version finale du Programme de travail et du Budget pour 2027 et, provisoirement 2028, sur la base des amendements réalisés durant le CPAF23 et comme adoptés par la Commission lors de sa 30^{ème} Session. Le Programme de travail et budget final sera publié sur le site web de la CTOI (www.iotc.org), pour référence et transparence.

APPENDICE 1
Budget proposé pour 2027 et budget indicatif pour 2028 (en USD)

		Chiffres réels 2025	2026	2027	2028
1	Frais de personnel				
1.1	Cadres				
	Secrétaire exécutif (D1)	168 667	171 287	175 828	179 344
	<i>Science</i>				
	Responsable scientifique (P5)	145 828	146 966	153 627	156 700
	Expert en évaluation des stocks (P4)	103 523	122 547	123 461	125 930
	Chargé des pêches (Science P3)	110 363	111 494	114 807	117 103
	<i>Application</i>				
	Responsable d'application (P5)	155 936	158 018	161 971	165 211
	Coordinateur d'application (P4)	142 948	146 550	147 633	150 586
	Chargé d'application (P3)	54 762	109 022	109 022	111 202
	<i>Données</i>				
	Coordinateur des données (P4)	119 982	122 547	126 146	128 669
	Statisticien (P3)	-	109 022	109 022	111 202
	Chargé des pêches (P2)	80 396	82 045	84 877	86 575
	Chargé des pêches (NPO)	25 460	31 542	32 963	33 623
	<i>Admin.</i>				
	Agent administratif (P3)	126 218	128 777	132 215	134 859
1.2	Services Généraux				
	Assistant administratif	23 640	23 709	25 264	25 770
	Collaborateur de bureau	22 765	22 302	24 514	25 005
	Assistant de base de données	3 583	23 709	18 710	19 084
	Assistant de bureau	16 917	16 375	18 710	19 084
	Chauffeur	-	0	0	0
	Heures supplémentaires	755	5 100	3 000	3 000
	Total coûts salariaux	1 301 744	1 531 011	1 561 770	1 592 945
	Cotisations aux pensions et assurance maladie	413 553	481 644	492 125	501 967
1.3	Cotisations au Fonds des droits à indemnités de la FAO	518 174	595 502	602 038	614 079
1.4	Ajustement Fonds indemnités	(69 850)			
1.5	ICRU	60 560	73 028	74 366	75 853
1.6	Total des coûts de personnel	2 224 181	2 681 185	2 730 299	2 784 845
2	Dépenses de fonctionnement				
2.1	Renforcement des capacités	53 524	130 000	140 000	140 000
	Consultants/Prestataires de services	392 787	460 652	476 760	476 760
2.2	Déplacements professionnels	166 738	180 000	180 000	180 000
2.3	Réunions	215 698	122 000	85 782	85 782
2.4	Interprétation	122 767	130 000	130 000	130 000
2.5	Traduction	110 512	128 000	135 000	135 000
2.6	Équipement	10 099	10 000	13 000	13 000
2.7	Dépenses de fonctionnement général	58 014	73 390	73 500	73 500
2.8	Imprévus	0	10 000	10 000	10 000
2.9	Total dépenses de	1 130 138	1 244 042	1 244 042	1 244 042
	SOUS-TOTAL	3 354 319	3 925 227	3 974 341	4 028 887
3	Contr. suppl Seychelles	-29 120	0	0	0
4	Frais de gestion FAO	149 634	176 635	178 845	181 300
5	FPR	272 526	300 000	300 000	300 000
	TOTAL GÉNÉRAL	3 747 359	4 401 862	4 453 186	4 510 187

APPENDICE 2
Dépenses de fonctionnement pour 2027

Description des chapitres	2027 (USD)
<i>Renforcement des capacités</i>	
Missions de soutien à l'application pour les données et de soutien scientifique basées sur les actions prioritaires	75 000
Activités de renforcement des capacités en matière d'application basées sur les actions prioritaires/décisions de la Commission sur les rapports d'application des CPC	65 000
Sous-total (USD)	140 000
<i>Consultants/Prestataires de services</i>	
Consultant en technologie de l'information (NPP) - 1 820 USD/mois	21 840
Consultants du CTCA (Président)	50 000
Consultants – tenue à jour des utilitaires et plateformes d'application (e-PSM, e-MARIS et e-RAV)	49 220
Consultant d'application - saisie des données (NPP) - 450 USD/mois	5 700
Activités prioritaires à l'appui des travaux du Comité Scientifique : Voir le tableau 3 du rapport du CS - IOTC-2024-SC27-R	300 000
Consultants pour le nouveau système IT et site web	50 000
Sous-total (USD)	476 760
Déplacements professionnels (membres du personnel et hors personnel)	
Voyages du personnel de la CTOI en 2025 (Réunions et activités sur le terrain, à l'exception de l'assistance logistique)	150 000
Experts externes (Science) 2025	30 000
Sous-total (USD)	180 000
Réunions	
Imprévus supplémentaires pour la Commission, le CdA, le CPAF, le CTPG	FdR

Imprévus pour le CTCA si accueilli par la CTOI (ou voyage pour assistance logistique)	FdR
Imprévus pour le Comité Scientifique et les Groupes de travail si accueillis directement par la CTOI	FdR
Assistance logistique pour les réunions (voyages et autres dépenses y afférentes)	85 782
Sous-total (USD)	85 782
Interprétation	
CdA, CPAF, CTPG, S30	64 000
CTCA (à déterminer) - 1 session le FdR couvrira toute session supplémentaire	33 000
CS	33 000
Sous-total (USD)	130 000
Traduction	
Traduction - consultants CTOI	120 000
Déplacement des consultants	15 000
Sous-total (USD)	135 000
Équipement	
Équipement informatique (réseau, matériel informatique et accessoires, selon les besoins)	10 000
Mobilier et équipement de bureau	3 000
Sous-total (USD)	13 000
Dépenses générales de fonctionnement	
Hébergement web, hébergement de courrier électronique, administration du site web, logiciels et licences	8 000
Hébergement cloud eMaris et ePSM	17 000
Abonnements (par ex. revues et journaux)	1 200
Téléphones de bureau et téléphones portables - 3 500 USD/an ; lignes de transmission de données (internet x 2) - 35 000 USD/an	38 500
Valise diplomatique et frais postaux - 300 USD/an + distribution de supports imprimés 1 000 USD/an	1 300

Assurance et entretien véhicule (entretien 500 USD/an, carburant/diesel véhicule 800 USD/an, nettoyage véhicule - 200 USD/an)	1 500
Entretien des locaux	0
Entretien des photocopieuses et des imprimantes, y compris toners	1 500
Fournitures de bureau et divers (papeterie, cuisine, toilettes, eau, etc.)	4 500
Sous-total (USD)	73 500
Imprévus	
Comme requis par le Règlement financier	10 000
Dépenses de fonctionnement Total USD	1 244 042

APPENDICE 3
Activités de la CTOI prises en charge par des fonds externes en 2027

Bailleur de fonds	Informations détaillées	Financement total (USD)
Union européenne		
Appui aux programmes de travail du Comité Scientifique de la CTOI (nouveau projet) Résultat attendu : améliorer les informations scientifiques, les avis, les données et les procédures pour la gestion des thons, des espèces apparentées et des espèces de prises accessoires capturés dans les pêcheries de la CTOI.	Projet à mettre en œuvre en 2026/7/8.	631 303 USD max.
Programme durable pour le sud-ouest de l'océan Indien Appui aux activités d'application		
DÉCLARATION DE LA CONFORMITÉ - Mise en œuvre des obligations de déclaration des CPC améliorée par une formation nationale et amélioration informatique, technique, opérationnelle et de la maintenance (intégration avec d'autre support) des applications web de la CTOI au profit des utilisateurs des applications e-MARIS, e-RAV et e-PSM.	À mettre en œuvre conformément au plan du projet.	-
PERFORMANCE DE L'ÉTAT DU PAVILLON – Mise en œuvre des responsabilités des CPC États du pavillon améliorée.	À mettre en œuvre conformément au plan du projet.	
MISE EN ŒUVRE ET DÉCLARATION DES PSM - Mise en œuvre des responsabilités des CPC États du port améliorée par une formation nationale et amélioration informatique, technique, opérationnelle et de la maintenance (intégration avec d'autre support) des applications web de la CTOI au profit des utilisateurs des applications e-PSM et de l'application sœur appelée application de Rapport d'inspection au port.	À mettre en œuvre conformément au plan du projet.	-
SSN – projet pilote de SSN mis en œuvre pour les CPC avec des responsabilités d'État du pavillon et des flottilles opérant dans la zone de compétence de la CTOI, et meilleures pratiques en matière de SSN mises en œuvre par le CSP du SSN, incluant des procédures opérationnelles standards dans l'utilisation et l'analyse des données de SSN.	À mettre en œuvre conformément au plan du projet.	-
PROGRAMME DE DOCUMENTATION DES CAPTURES (CDS) – Développement d'une application d'e-CDS et formation des CPC à son utilisation.	À mettre en œuvre conformément au plan du projet.	-
DCP – Développement de registres de DCP et formation des CPC à leur utilisation.	À mettre en œuvre conformément au plan du projet.	

APPENDICE 4
Barème indicatif des contributions pour 2027

Pays	Classification Banque mondiale en 2024	Adhésion OCDE	Captures moyennes pour 2022-2024 (en t)	Contribution de base	Contribution des opérations	Contribution du RNB	Contribution des captures	Contribution totale (en USD)
Australie	Haute	Oui	5 041	\$15 356	\$17 813	\$148 440	\$15 195	\$196 803
Bangladesh	Moyenne	Non	14 037	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$8 462	\$78 741
Chine	Moyenne	Non	66 092	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$39 843	\$110 121
Comores	Moyenne	Non	11 814	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$7 122	\$77 400
Union Européenne	Haute	Oui	212 307	\$15 356	\$17 813	\$148 440	\$639 936	\$821 544
France (Terr)	Haute	Oui	0	\$15 356	\$0	\$148 440	\$0	\$163 795
Inde	Moyenne	Non	188 217	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$113 464	\$183 743
Indonésie	Moyenne	Non	454 656	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$274 084	\$344 363
Iran, République Islamique	Moyenne	Non	282 856	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$170 517	\$240 795
Japon	Haute	Oui	9 785	\$15 356	\$17 813	\$148 440	\$29 494	\$211 102
Kenya	Moyenne	Non	5 297	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$3 193	\$73 472
Corée, Rép. de	Haute	Oui	14 639	\$15 356	\$17 813	\$148 440	\$44 125	\$225 733
Madagascar	Basse	Non	6 984	\$15 356	\$17 813	\$0	\$4 210	\$37 379
Malaisie	Moyenne	Non	23 459	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$14 142	\$84 421
Maldives	Moyenne	Non	140 794	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$84 876	\$155 155
Maurice	Moyenne	Non	30 702	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$18 509	\$88 787
Mozambique	Basse	Non	15 224	\$15 356	\$17 813	\$0	\$9 177	\$42 346
Oman	Haute	Non	136 077	\$15 356	\$17 813	\$148 440	\$82 032	\$263 640
Pakistan	Moyenne	Non	43 199	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$26 042	\$96 321
Philippines	Moyenne	Non	0	\$15 356	\$0	\$37 110	\$0	\$52 466
Seychelles	Haute	Non	130 551	\$15 356	\$17 813	\$148 440	\$78 701	\$260 309
Somalie	Basse	Non	9 042	\$15 356	\$17 813	\$0	\$5 451	\$38 620
Afrique du Sud	Moyenne	Non	1 311	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$790	\$71 069
Sri Lanka	Moyenne	Non	97 940	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$59 042	\$129 320
Soudan	Basse	Non	175	\$15 356	\$0	\$0	\$105	\$15 461
Tanzanie	Moyenne	Non	17 870	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$10 773	\$81 051
Thaïlande	Moyenne	Non	27 338	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$16 480	\$86 759
Royaume-Uni	Haute	Oui	2	\$15 356	\$0	\$148 440	\$5	\$163 800
Yémen	Basse	Non	42 301	\$15 356	\$17 813	\$0	\$25 501	\$58 669
			Total	445 319	445 319	1 781 275	1 781 275	4 453 186

La Banque Mondiale a remplacé le PIB par le Revenu National Brut (RNB par habitant). Le RNB compare de manière plus juste les nations avec des populations et des niveaux de vie très différents.

APPENDICE 5

Calendrier provisoire des réunions nécessitant l'appui du Secrétariat de la CTOI en 2027

N'inclut pas les ateliers ou les autres organes subsidiaires informels de la CTOI Le calendrier définitif sera approuvé par la Commission.

Réunion
Comité Technique sur les Critères d'Allocation (CTCA)
Groupe de Travail sur la Mise en œuvre des Mesures de Conservation et de Gestion (GTMOMCG)
Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur les normes du Système de Surveillance Électronique (GTSSE)
Groupe de Travail Socio-Économique (GTSE)
Groupe de Travail sur les Méthodes, Task Force sur l'Évaluation de la Stratégie de Gestion (GTM)
Comité d'Application (CdA)
Comité Permanent d'Administration et des Finances (CPAF)
Comité Technique sur les Procédures de Gestion (CTPG)
Commission (S31)
Groupe de Travail sur les Thons Tropicaux - préparation des données (GTTT-PD)
Groupe de Travail sur les DCP (GTDCP)
Groupe de Travail sur les Thons Néritiques (GTTN)
Groupe de Travail sur les Poissons Porte-épée (GTPP)
Groupe de travail sur les Écosystèmes et les Prises Accessoires (GTEPA)
Comité Technique sur les Critères d'Allocation (CTCA)
Groupe de Travail sur les Méthodes (GTM)
Groupe de Travail sur les Thons Tropicaux (GTTT)
Groupe de travail sur la Collecte des Données et les Statistiques (GTCDS)
Comité Scientifique (CS)